

Recueil des actes administratifs

■ n° 385

4 mars 2022

Pages 9567 à 9592

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-34 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques.....9571

Arrêté n° 2022-52 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures, affaires internationales - Asie Pacifique.....9571

Arrêté n° 2022-53 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques....9572

Arrêté n° 2022-54 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie.....9573

Arrêté n° 2022-55 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels.....9573

Arrêté n° 2022-56 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT).....9574

Arrêté n° 2022-57 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....9575

Arrêté n° 2022-59 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire géographie9575

Arrêté n° 2022-60 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL)...9576

Arrêté n° 2022-61 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies (tous parcours).....9576

Arrêté n° 2022-62 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la

deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours).....	9577
Arrêté n° 2022-63 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....	9578
Arrêté n° 2022-64 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Durabilité des matériaux et des structures.....	9578
Arrêté n° 2022-65 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Matériaux pour les énergies renouvelables (MatER).....	9579
Arrêté n° 2022-66 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL).....	9579
Arrêté n° 2022-67 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL).....	9580
Arrêté n° 2022-68 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours sciences de la vie et de la Terre.....	9581
Arrêté n° 2022-69 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques.....	9581
Arrêté n° 2022-81 du 3 février 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire.....	9582
Arrêté n° 2022-82 du 3 février 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – géographie et aménagement.....	9582
Arrêté n° 2022-83 du 3 février 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire.....	9583
Arrêté n° 2022-84 du 3 février 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de la double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – Géographie et aménagement.....	9584
Arrêté n° 2022-117 du 10 février 2022 portant délégation de signature non financière (Nathalie Cadilhac-Gallérent).....	9584
Arrêté n° 2022-144 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	9585

Arrêté n° 2022-145 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9586

Arrêté n° 2022-147 du 2 mars 2022 portant recevabilité des candidatures aux élections au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent.....9588

Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2022-146 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9591

Arrêtés

Arrêté n° 2022-34 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Danièle André, maîtresse de conférences, présidente
- > James Trombley, maître de conférences
- > Emmanuelle Andrès, maîtresse de conférences
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Marie Lecourt, professeuse certifiée
- > Cécile Chantraine-Braillon, professeuse des universités
- > Marcia Rawlingson, enseignante contractuelle
- > Fernanda Pismel, lectrice
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences
- > Florence Winkler, enseignante chercheuse associée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-52 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures, affaires internationales - Asie Pacifique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures affaires internationales - Asie Pacifique au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Lian Chen, lectrice
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Michel Grenié, maître de conférences
- > Sora Hong, maîtresse de conférences
- > Xinyu Hu, professeur certifié
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences
- > Chandra Nuraini, maîtresse de conférences
- > Micéala Symington, professeure des universités
- > David Waterman, professeur des universités
- > Dwi Winarsih, enseignante chercheuse contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-53 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président

- > Emanuelle Auras, maîtresse de conférences
- > Solenne Gros de Beler, professionnelle
- > João Garcia, vacataire
- > Frédéric Lemaigre, vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-54 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-55 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels est composée comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-56 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels est composée comme suit :

- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences, présidente
- > Vincent Négri, vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-57 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickael Augeron, maître de conférences, président,
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-59 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie, au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-60 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Frédéric Pouget, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Louis Marrou, professeur des universités
- > Luc Vacher, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-61 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-62 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Erwan Liberge, maître de conférences, président
- > Ameer El Amine Hamami, maître de conférences
- > Marc Abadie, maître de conférences
- > Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
- > Patrice Blondeau, maître de conférences
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences
- > Rachid Cherif, enseignant contractuel

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-63 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-64 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Durabilité des matériaux et des structures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Durabilité des matériaux et des structures au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Sébastien Touzain, professeur des universités
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-65 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Matériaux pour les énergies renouvelables (MatER)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et Génie des matériaux parcours Matériaux pour les énergies renouvelables (MatER) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles est composée comme suit :

- > Fernando Pedraza, professeur des universités, président
- > Philippe Refait, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-66 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Eric Chaumillon, professeur des universités, président
- > Guy Woppelmann, professeur des universités
- > Xavier Bertin, chargé de recherche
- > Olivier De Viron, professeur des universités
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-67 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL) au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Vincent Le Fouest, maître de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Anne Aubert, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-68 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours sciences de la vie et de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Sciences de la vie et de la Terre au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée
- > Anne Supervie, professeuse agrégée
- > Nicolas Le Carret, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-69 du 25 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré,

parcours Mathématiques au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences
- > Noël Fraisseix, professeur agrégé
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences
- > Laurent Le Floch, maître de conférences
- > Cyrille Ospel, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-81 du 3 février 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Laurent Hugot maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-82 du 3 février 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – Géographie et aménagement, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-83 du 3 février 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de la double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement - Histoire, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Laurent Hugot, maître de conférences.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-84 du 3 février 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de la double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de la double licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire – Géographie et aménagement, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-117 du 10 février 2022 portant délégation de signature non financière (Nathalie Cadilhac-Gallérent)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article ,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Nathalie Cadilhac-Gallérent, responsable administrative et financière de l'Institut Universitaire de Technologie, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'IUT :

- > relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > attestations de réussite,
- > conventions de stage,
- > attestations de présence,
- > attestations d'assiduité,
- > décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- > notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,

- > arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- > conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'IUT à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR,
- > les décisions ou conventions d'attribution à un organisme tiers de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2021-561 du 25 octobre 2021.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur au 7 mars 2022.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-144 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DSPM	2022-044	21/01/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	P.F.C	CC MANAGEMENT RH INITIATION	2021-181	19/03/2021
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	P.F.C	DU DSP MRC	2021-51	15/01/2021
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	P.F.C	DU MANAGEMENT CONSULTANT	2021-51	15/01/2021
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	P.F.C	DU MANAGEMENT MD	2021-51	15/01/2021
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB06			2021-51	15/01/2021

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 7 mars 2022.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1 mars 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-145 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
AUBERT	ANNE	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA VIE	2022-145	04/03/2022
AUDUREAU	ANNABEL	CRB11	LICENCES	LETTRES	2022-145	04/03/2022
AUGIER	CATHERINE	CRB11	LICENCES	AAP APPRENDRE	2022-145	04/03/2022
BALLU	VALERIE	CRB11	LICENCES	DRONEEDUC	2022-145	04/03/2022
BERTHEVAS	JEAN-FRANÇOIS	CRB11	LICENCES	IAE	2022-145	04/03/2022
BERTHEVAS	JEAN-FRANCOIS	CRB11	LICENCES	IAE CPGE	2022-145	04/03/2022
BLONDY	CAROLINE	CRB11	LICENCES	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	2022-145	04/03/2022
BLONDY	CAROLINE	CRB11	TRANSVERSAL	MINEURE TOURISME	2022-145	04/03/2022
BORDENAVE-JUCHEREAU	STEPHANIE	CRB11	LICENCES	SCIENCES POUR LA SANTE	2022-145	04/03/2022
BORDENAVE-JUCHEREAU	STEPHANIE	CRB11	TRANSVERSAL	PLATEFORME BRASSICOLE	2022-145	04/03/2022
BOUJU	ALAIN	CRB11	LICENCES	INFORMATIQUE	2022-145	04/03/2022

BRENON	ISABELLE	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA TERRE	2022-145	04/03/2022
CHANTRAINE - BRAILLON	CECILE	CRB11	LICENCES	AAP APPRENDRE	2022-145	04/03/2022
CLAVIER	TATIANA	CRB11	LICENCES	LETTRES	2022-145	04/03/2022
DOMON	LISIANNE	CRB11	TRANSVERSAL	CONCOURS FDS	2022-145	04/03/2022
FICHET	DENIS	CRB11	LICENCES PROF	LP AQUAREL	2022-145	04/03/2022
Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
GOLIARD	FRANÇOIS	CRB11	LICENCES	DROIT SCIENCE PO	2022-145	04/03/2022
GOLIARD	FRANÇOIS	CRB11	LICENCES PROF	LP DSP DGCE	2022-145	04/03/2022
GOLIARD	FRANÇOIS	CRB11	LICENCES PROF	LP DSP GAB	2022-145	04/03/2022
HAMAMI	AMEUR EL AMINE	CRB11	LICENCES	GENIE CIVIL	2022-145	04/03/2022
HUGOT	LAURENT	CRB11	LICENCES	HISTOIRE	2022-145	04/03/2022
JEANNIN	MARC	CRB11	LICENCES PROF	LP OPTIQUE	2022-145	04/03/2022
MATHE	VIVIEN	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA TERRE	2022-145	04/03/2022
OSPEL	CYRILLE	CRB11	LICENCES	MATHEMATIQUES	2022-145	04/03/2022
PAQUEROT	MATHIEU	CRB11	LICENCES	IAE	2022-145	04/03/2022
PAQUEROT	MATHIEU	CRB11	LICENCES	IAE CPGE	2022-145	04/03/2022
PEDRAZA-DIAZ	FERNANDO	CRB11	LICENCES	PHYSIQUE	2022-145	04/03/2022
PEDRAZA-DIAZ	FERNANDO	CRB11	LICENCES	CHIMIE	2022-145	04/03/2022
PRETOU	PIERRE	CRB11	LICENCES PROF	LP PATRIM	2022-145	04/03/2022
PRETOU	PIERRE	CRB11	LICENCES PROF	LP SIG	2022-145	04/03/2022
PRETOU	PIERRE	CRB11	LICENCES	DU HAA	2022-145	04/03/2022
PRETOU	PIERRE	CRB11	TRANSVERSAL	MINEURE TOURISME	2022-145	04/03/2022
RADENAC	GILLES	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA VIE	2022-145	04/03/2022
RADENAC	GILLES	CRB11	LICENCES PROF	LP AQUAREL	2022-145	04/03/2022
REFAIT	PHILIPPE	CRB11	LICENCES	PHYSIQUE	2022-145	04/03/2022
REFAIT	PHILIPPE	CRB11	LICENCES PROF	LP OPTIQUE	2022-145	04/03/2022
REFAIT	PHILIPPE	CRB11	LICENCES	CHIMIE	2022-145	04/03/2022
REVEL	ARNAUD	CRB11	LICENCES	INFORMATIQUE	2022-145	04/03/2022
REVEL	ARNAUD	CRB11	LICENCES	DRONEEDUC	2022-145	04/03/2022
SANNIER	FREDERIC	CRB11	TRANSVERSAL	PLATEFORME BRASSICOLE	2022-145	04/03/2022

SEMPE	CHRISTOPHE	CRB11	TRANSVERSAL	INFO TRANSVERSALE	2022-145	04/03/2022
THOMAS	HELENE	CRB11	TRANSVERSAL	CMI	2022-145	04/03/2022
THOMAS	HELENE	CRB11	TRANSVERSAL	CMINNOV	2022-145	04/03/2022

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-147 du 2 mars 2022 portant recevabilité des candidatures aux élections au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du Collegium, notamment l'article 17,
Vu les statuts de l'Institut littoral urbain durable intelligent, notamment l'article 17,
Vu l'arrêté n° 2022-035 du 6 janvier 2022 portant report des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagers et usagers au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre des élections au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent qui ont lieu le mardi 8 mars 2022, sont déclarées recevables les candidatures suivantes :

Conseil d'orientation du Collegium	
Professeurs, professeuses des universités et personnels assimilés enseignants (collège A)	
<i>Liste : Pour un enseignement de qualité</i>	
1. Mr Cyrille Allery	
2. Mme Valérie Thiery	
Usagers et usagers (collège E)	
<i>Liste : Le Collegium Ensemble !</i>	<i>Liste : Solidaires Étudiant-e-s La Rochelle</i>
1. Mr Alexandre Jaud	1. Mr Jordan Nicolas
2. Mme Isciane Levet-Rousseau	2. Mme Zoé Bouchaud
3. Mr Jason Ollivier	3. Mr Gabriel Nublat
4. Mme Lydia Poupart	4. Mme Cléo Patissou
5. Mr Shawn Le Govic	5. Mr Mayan Taleb
6. Mme Zélie Bertin	6. Mme Ann Le Page
7. Mr Titouan Nico	7. Mr Corentin Roux

Conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent	
Professeurs, professeuses des universités et personnels assimilés (collège A)	
<i>Liste : Pour une pluralité de la recherche à l'ULR</i>	
1. Mr Olivier Millet	
2. Mme Valérie Thiery	
3. Mr Paco Bustamante	
Autres personnels enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, enseignants, enseignantes, chercheurs, chercheuses et assimilés (collège B)	
<i>Liste : Liste FSU : pour une université de dialogue</i>	<i>Liste : Neo-Recherche</i>
1. Mr Erwan Liberge	1. Mr Vincent Le Fouest
2. Mme Danièle André	2. Mme Hélène Agogué
3. Mr Vladimir Salnikov	3. Mr Dimitri Kalenitchenko
Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) (collège C)	
<i>Liste : LUDI.IATSS : Le LUDI et les BIATSS</i>	
1. Mme Marie-Chrystel Gobin	
2. Mr Francis Zheraoui	
3. Mme Karen Laudy	
4. Mr Dominique Limousin	

Article 2

Faute de candidatures, les collèges électoraux suivants sont déclarés infructueux et le scrutin du 8 mars 2022 est annulé les concernant :

Conseil d'orientation du Collegium
Autres personnels enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, enseignants, enseignantes, chercheurs, chercheuses et assimilés (collège B)
Vacataires (collège C)
Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) (collège D)
Conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent
Usagers et usagers (collège D)

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 mars 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2022-146 du 1er mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-80,
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 Vu l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
 Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP IUT GCCD	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP IUT RT	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP DUT GBIAB	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP DUT GCCD	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP IUT ADGE	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP LP ASUR	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP LP ATL	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP LP CDTL	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP LP ECMN	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-CFA	APP LP TPEC	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO DUT GBIAB	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO DUT GCCD	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO IUT ADGE	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO LP ASUR	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO LP ATL	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO LP CDTL	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO LP ECMN	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA-FP	PRO LP TPEC	2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB09			2022-146	07/03/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT	2022-146	07/03/2022

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 7 mars 2022.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1 mars 2022.

Le directeur

Cyrille Barthelemy